

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Municipal**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DAC 552** Subvention à l'association Théâtre Orage (18e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Théâtre Orage;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e commission et par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Orage 31, rue Letort (18<sup>e</sup>) 37541 2011\_04044 pour la présentation à Paris du spectacle Le musée des fous .

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.